Secrétariat et budget

Le Secrétariat de l'OMC emploie 640 fonctionnaires émargeant au budget ordinaire, originaires de 73 pays Membres de l'Organisation. Les recettes de l'OMC proviennent essentiellement des contributions annuelles de ses 153 Membres, qui sont calculées selon une formule qui tient compte de la part de chacun dans le commerce international. L'OMC dispose d'un budget total de 196 003 900 CHF pour 2010.

Secrétariat de l'OMC 140

Secrétariat de l'OMC – Organigramme 140

Répartition du personnel par division 141

Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par sexe et par nationalité 142

Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par classe et par sexe 144

Budget, finances et administration 147

Dépenses consolidées 2010 148

Budget consolidé pour 2011 148

Contributions versées par les Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, 2011 149

Audit interne 152

Secrétariat de l'OMC

Le Secrétariat de l'OMC, dont les bureaux se trouvent à Genève, emploie 640 fonctionnaires émargeant au budget ordinaire. Il est dirigé par le Directeur général, M. Pascal Lamy. Comme les décisions sont prises par les Membres de l'Organisation, le Secrétariat n'a aucun pouvoir de décision. Ses principales tâches sont d'apporter aux divers conseils et comités un appui technique et professionnel, de fournir une assistance technique aux pays en développement, de suivre et analyser l'évolution du commerce mondial, d'informer le public et les médias et d'organiser les conférences ministérielles. En outre, le Secrétariat fournit certaines formes d'assistance juridique dans le processus de règlement des différends et conseille les gouvernements qui souhaitent devenir Membres de l'OMC.

Les fonctionnaires du Secrétariat émargeant au budget ordinaire sont originaires de 73 pays Membres de l'OMC (voir le tableau 2). Ce nombre a augmenté par rapport à la fin de 2009, où il y avait 70 nationalités, du fait de l'arrivée en 2010 de ressortissants de la Barbade, de la Croatie et de la Guinée. Le personnel professionnel se compose essentiellement d'économistes, de juristes et d'autres spécialistes de la politique commerciale internationale. On compte aussi un personnel d'appui important dans des secteurs comme l'informatique, les finances, la gestion des ressources humaines et les services linguistiques. L'effectif total compte à peu près autant d'hommes que de femmes. Les langues de travail sont l'anglais, le français et l'espagnol.

Figure 1: Secrétariat de l'OMC – Organigramme – 31 décembre 2010

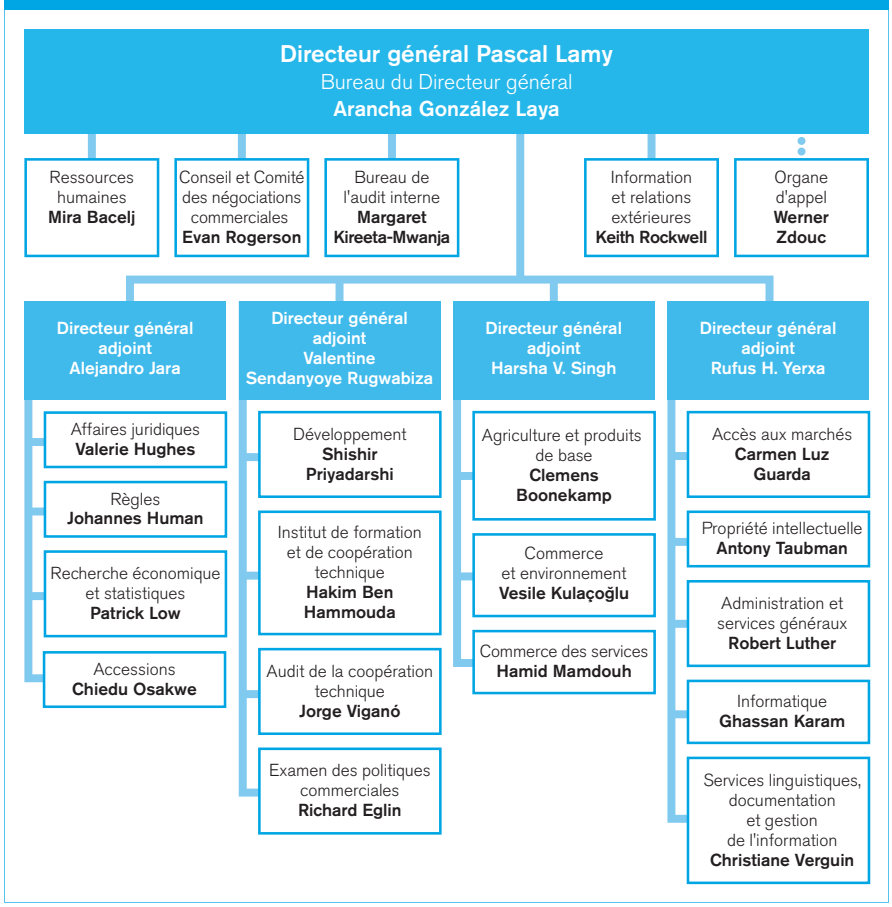

La politique de recrutement de l'OMC est fondée sur le principe de l'égalité des chances, l'objectif étant d'assurer la plus grande diversité possible au sein du Secrétariat. Il est tenu compte dans toute la mesure du possible du mérite, des qualifications et de l'expérience.

L'Organe d'appel, qui a son propre secrétariat, a été établi conformément au Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, pour examiner les appels relatifs aux décisions des groupes spéciaux chargés du règlement des différends (voir page 104). Les sept membres de l'Organe d'appel ont une autorité reconnue dans les domaines du droit et du commerce international. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Tableau 1 : Répartition du personnel par division au 31 décembre 2010

Division	Fonctionnaire au bénéfice de contrats réguliers[1]	Haute direction et directeurs	Total
Directeur général		1	1
Bureau du Directeur général	12	1	13
Bureaux des directeurs généraux adjoints[2]	13,9	4	17,9
Division des accessions	7,8	1	8,8
Division de l'administration et des services généraux	75,2	1	76,2
Division de l'agriculture et des produits de base	14,6	1	15,6
Division du Conseil et du Comité des négociations commerciales	18,8	1	19,8
Division du développement	13	1	14
Division de la recherche économique et des statistiques	42,8	2	44,8
Division des ressources humaines	20,4	1	21,4
Division de l'informatique	38,3	1	39,3
Division de l'information et des relations extérieures	27,6	1	28,6
Institut de formation et de coopération technique	32,3	1	33,3
Division de la propriété intellectuelle	11,1	1	12,1
Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information	153,5	1	154,5
Division des affaires juridiques	15	2	17
Division de l'accès aux marchés	10,6	1	11,6
Bureau de l'audit interne	1	1	2
Division des règles	20	1	21
Audit de la coopération technique	2,8		2,8
Division du commerce et de l'environnement	8,8	1	9,8
Division du commerce des services	15,8	1	16,8
Division de l'examen des politiques commerciales	47,2	2	49,2
Organe d'appel	14	1	15
Total	**616,5**	**29**	**645,5**

[1] Postes inscrits au budget ordinaire, y compris les postes qui n'étaient pas encore pourvus. Les décimales correspondent aux fonctionnaires travaillant à temps partiel (par exemple à 80%).
[2] Y compris les postes qui n'étaient pas encore attribués.

Notre objectif est d'attirer les talents et d'assurer la diversité du personnel.

Les fonctionnaires émargeant au budget ordinaire sont originaires de 73 des Membres de l'OMC.

Tableau 2 : Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par sexe et par nationalité au 31 décembre 2010

Membres	Femmes	Hommes	Total
Afrique du Sud	-	1	1
Allemagne	5	12	17
Argentine	3	6	9
Australie	5	5	10
Autriche	2	3	5
Barbade	-	1	1
Belgique	4	1	5
Bénin	-	1	1
Bolivie, État plurinational de	1	2	3
Brésil	3	6	9
Bulgarie	-	3	3
Canada	9	15	24
Chili	3	1	4
Chine	5	2	7
Colombie	3	6	9
Congo, République démocratique du	-	1	1
Corée, République de	3	1	4
Costa Rica	1	1	2
Côte d'Ivoire	-	1	1
Croatie	1	-	1
Cuba	1	-	1
Danemark	1	1	2
Égypte	3	3	6
Équateur	-	1	1
Espagne	30	15	45
Estonie	1	-	1
États-Unis d'Amérique	20	9	29
Finlande	2	3	5
France	106	75	181
Ghana	-	1	1
Grèce	3	2	5
Guatemala	1	-	1
Guinée	-	1	1
Honduras	1	-	1
Hong Kong, Chine	1	-	1
Hongrie	-	1	1
Inde	3	11	14

Tableau 2 : Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par sexe et par nationalité au 31 décembre 2010 (suite)

Membres	Femmes	Hommes	Total
Irlande	9	2	11
Italie	7	7	14
Japon	1	2	3
Lesotho	-	1	1
Malaisie	1	2	3
Malawi	-	1	1
Maroc	1	2	3
Maurice	-	2	2
Mexique	2	4	6
Nigéria	-	1	1
Norvège	-	2	2
Nouvelle-Zélande	2	3	5
Ouganda	3	-	3
Pakistan	-	1	1
Paraguay	1	-	1
Pays-Bas	2	5	7
Pérou	3	4	7
Philippines	5	5	10
Pologne	2	2	4
Portugal	-	2	2
Roumanie	2	-	2
Royaume-Uni	50	16	66
Rwanda	1	1	2
Sainte-Lucie	1	-	1
Sénégal	-	1	1
Sri Lanka	1	2	3
Suède	2	2	4
Suisse	21	15	36
Tanzanie	1	-	1
Thaïlande	-	1	1
Trinité-et-Tobago	1	-	1
Tunisie	2	4	6
Turquie	2	1	3
Uruguay	1	6	7
Venezuela, République bolivarienne du	1	3	4
Zimbabwe	2	-	2
Total	**348**	**292**	**640**

Tableau 3 : Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par classe et par sexe, au 31 décembre 2010

Division	Sexe	Classe													Total
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	DDG	DG	
Directeur général															
Directeur général	Homme													1	1
Bureau du Directeur général	Femmes				2	2	2		1	1	1				9
	Homme									4					4
Secrétariat de l'Organe d'appel	Femmes			1	1	1	1	2		1					7
	Homme							3	1	3	1				8
Division du Conseil et du Comité des négociations commerciales	Femmes		1	1	3	2		2	2	2					13
	Homme		2		1					3		1			7
Division des ressources humaines	Femmes		1	4	4	2	4	2	1	1	1				20
	Homme							1	2						3
Division de l'information et des relations extérieures	Femmes		1		3	4	3	1	2						14
	Homme			1	1	1	1	1	2	5		1			13
Bureau de l'audit interne	Femmes				1					1					2
Directeur général adjoint 1															
Bureau du Directeur général adjoint 1	Femmes				1	1									2
	Homme												1		1
Division des accessions	Femmes			2				1	1						4
	Homme						2		2		1				5
Division de la recherche économique et des statistiques	Femmes		1		5	3	1		5	3					18
	Homme					3	4	8	2	8	1	1			27
Division des affaires juridiques	Femmes				1	2	2	2	1	2	1				11
	Homme					2			2	2					6
Division des règles	Femmes		1	1		1	2	1	2	2					10
	Homme						1	2	3	3	1				10

Tableau 3: Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par classe et par sexe, au 31 décembre 2010 (suite)

Division	Sexe	Classe													Total
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	DDG	DG	
Directeur général adjoint 2															
Bureau du Directeur général adjoint 2	Femmes					1							1		2
Division du développement	Femmes			1	1	1	2	1		1					7
	Homme						1		2	2	1				6
Institut de formation et de coopération technique	Femmes			1	5	3	3	2	2	2					18
	Homme				1			2	6	6	1				16
Division de l'audit et de la coopération technique	Femmes				1										1
	Homme								1	1					2
Division de l'examen des politiques commerciales	Femmes		1	4	4	2	3	3	5	4					26
	Homme				1	2	3	1	2	13	1	1			24
Directeur général adjoint 3															
Bureau du Directeur général adjoint 3	Femmes						1								1
	Homme												1		1
Division de l'agriculture et des produits de base	Femmes			1		1	2		5	2	1				12
	Homme							2	1			1			4
Division du commerce et de l'environnement	Femmes				1	1			2	1		1			6
	Homme					1				2					3
Division du commerce des services	Femmes			2	2		1	1	1	2					9
	Homme								2	6		1			9
Directeur général adjoint 4															
Bureau du Directeur général adjoint 4	Femmes						1								1
	Homme												1		1
Division de l'administration et des services généraux	Femmes			5	11	3	4	2	3	1					29
	Homme	3	13	12	6	5	3	2	1	3		1			49
Division de l'informatique	Femmes					2	2	2	1						7
	Homme				3	5	3	10	4	5		1			31
Division de la propriété intellectuelle	Femmes		1		1	2	1		1	2					8
	Homme								1	3	1				5
Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information	Femmes		7	11	22	15	15	6	16	10	1				103
	Homme		2	9	7	6	3	9	11	5					52
Division de l'accès aux marchés	Femmes			2	1	1	1			2	1				8
	Homme						1		1	2					4
Sous-total	Femmes		14	36	70	50	51	28	51	40	6	1	1		348
	Homme	3	17	22	20	25	22	41	46	76	8	8	3	1	292
Total		**3**	**31**	**58**	**90**	**75**	**73**	**69**	**97**	**116**	**14**	**9**	**4**	**1**	**640**

Figure 2 : Répartition des fonctionnaires de l'OMC émargeant au budget ordinaire par classe et par sexe, au 31 décembre 2010

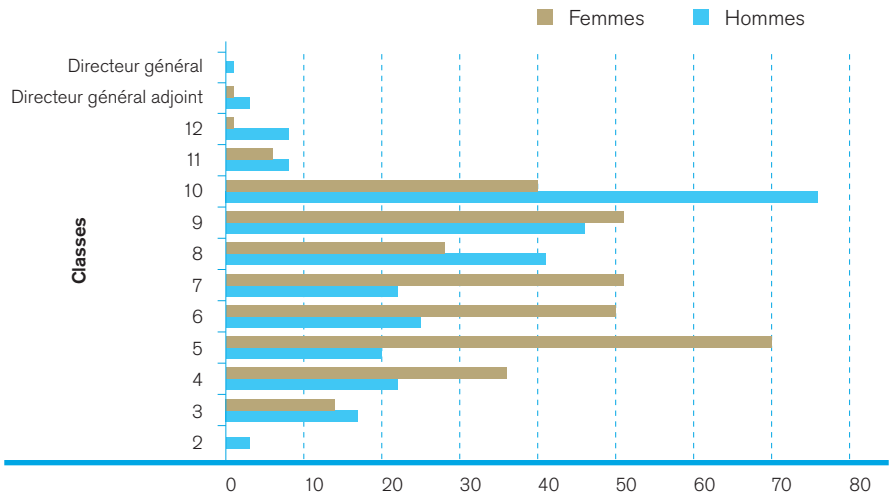

Budget, finances et administration

En 2010, le Comité du budget, des finances et de l'administration a révisé le budget pour la période biennale 2010-2011 et a examiné les questions relatives au projet de construction, à la diversité du personnel et aux plans de paiements pour les Membres ayant des arriérés de contributions importants.

Le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant la révision du budget pour la période biennale 2010-2011, qui ont abouti à une réduction globale de 2,2 millions de CHF, soit 1,11%, du budget pour 2011. Le budget adopté pour 2011 s'élève à 196 millions de CHF.

Le contrat de construction générale pour la transformation du bâtiment du Centre William Rappard a été adjugé à HRS, une grande entreprise établie à Zurich, après la délivrance du permis de construire et l'octroi de ressources financières par les autorités suisses. Le contrat pour le nouveau bâtiment a été attribué à Implenia, la plus grande entreprise de construction de Suisse occidentale. En décembre, le Conseil national (chambre basse du Parlement suisse) a approuvé le prêt de 40 millions de CHF pour le nouveau bâtiment, ce qui a permis de démarrer les travaux au début de 2011.

Le projet de rénovation du Centre William Rappard s'est poursuivi, le personnel devant déménager de l'aile Nord dans l'aile Sud rénovée, en janvier 2011.

Le Secrétariat a présenté son premier rapport annuel sur la diversité au début de 2010. Ce rapport rappelait que le Statut du personnel de l'OMC était fondé sur les principes de mérite et d'égalité des chances, le mérite étant le principal critère de sélection. Dans les cas où il y avait égalité des candidats sur le plan du mérite, la diversité était prise en compte. Le Secrétariat avait pris plusieurs mesures pour sensibiliser davantage à la question de la diversité. Il avait notamment organisé des activités de formation sur la diversité au sein du Secrétariat, renforcé les activités d'information et de communication et ajouté, dans les avis de vacance de poste, que L'OMC était attaché aux principes du mérite et de la diversité.

En 2010, six Membres visés par des «arrangements administratifs», en raison d'arriérés de contributions accumulés depuis 30 ans au moins ont accepté un plan de paiement proposé par le Directeur général, dans le but de liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Ces six Membres sont la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Niger et le Togo. À la fin 2010, le nombre de Membres visés par des arrangements administratifs avait été ramené à onze, le plus petit nombre enregistré à ce jour.

Un Groupe de travail des arrangements administratifs a été établi pour examiner les arrangements en vigueur. Il étudie plusieurs modifications du système actuel, notamment la réduction du nombre de catégories de quatre à trois, l'adoption d'arrangements administratifs applicables aux observateurs et la présentation de rapports réguliers sur les Membres ayant des arriérés.

Budget 2011 de l'OMC

Le budget de l'OMC est financé par les contributions annuelles de ses 153 Membres (voir le tableau 6) et par des recettes diverses. Ces contributions sont calculées selon une formule qui tient compte de la part de chaque Membre dans le commerce mondial. Les recettes diverses proviennent principalement des contributions des pays ayant le statut d'observateur et de la vente des publications.

Le budget total de l'OMC pour 2011 se répartit comme suit:

- Secrétariat de l'OMC: 90 381 300 CHF
- Organe d'appel et son secrétariat: 5 622 600 CHF.

Le budget total de l'OMC s'élève à 196 003 900 CHF.

Secrétariat et budget

Contexte

Le Comité du budget, des finances et de l'administration suit la situation budgétaire et financière de l'OMC, y compris les questions relatives au recouvrement des contributions, et assume toute fonction que lui assignent les Membres de l'Organisation. Il examine les questions relatives à la gestion des ressources humaines, reçoit les rapports de situation sur le Régime des pensions et s'occupe des questions financières et administratives ayant trait au Secrétariat de l'OMC. Il fait rapport au Conseil général.

Tableau 4 : Dépenses consolidées 2010

Chapitre	Budget 2010 CHF	Dépenses 2010 CHF[1]	Solde 2010 CHF[1]
Années de travail (y compris traitements et pensions)	125 599 300	122 668 646	2 930 654
Personnel temporaire	15 875 300	17 613 712	-1 738 412
Communications (y compris télécommunications et services postaux)	1 786 500	1 550 748	235 752
Bâtiments et installations (y compris loyers ; électricité, chauffage, eau ; entretien et assurance)	3 843 000	4 644 222	-801 222
Matériel durable	1 130 000	3 911 776	-2 781 776
Fournitures courantes	1 191 000	1 016 537	174 463
Services contractuels (y compris tirage des documents, bureautique et sécurité)	9 298 000	8 566 586	731 414
Dépenses générales de personnel (y compris formation et assurance)	4 624 000	4 402 214	221 786
Missions	2 939 000	2 825 615	113 385
Cours de politique commerciale	3 315 000	2 630 278	684 722
Divers (y compris groupes spéciaux chargés du règlement des différends, publications, bibliothèque et information du public)	6 349 500	6 120 266	229 234
Centre du commerce international (ITC)	18 038 900	18 038 900	0
Total	**193 989 500**	**193 989 500**	**0**

[1] Comptes non vérifiés.

Tableau 5 : Budget consolidé 2011[1]

Chapitre	Budget 2011 révisé CHF
Années de travail (y compris traitements et pensions)	126 310 600
Personnel temporaire	15 992 700
Communications (y compris télécommunications et services postaux)	1 786 500
Bâtiments et installations (y compris loyers ; électricité, chauffage, eau ; entretien et assurance)	3 866 000
Matériel durable	1 089 000
Fournitures courantes	1 281 000
Services contractuels (y compris tirage des documents, bureautique et sécurité)	9 236 600
Dépenses générales de personnel (y compris formation et assurance)	4 827 000
Missions	2 939 000
Cours de politique commerciale	3 315 000
Divers (y compris groupes spéciaux chargés du règlement des différends, publications, bibliothèque et information du public)	6 449 500
Centre du commerce international (ITC)	18 911 000
Total	**196 003 900**

[1] Les états financiers consolidés concernent le Secrétariat de l'OMC et le secrétariat de l'Organe d'appel.

Tableau 6 : Contributions versées par les Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, 2011

Membre	Contributions pour 2011 CHF	Contributions pour 2011 %
Afrique du Sud	1 088 080	0,560
Albanie	50 518	0,026
Allemagne	17 207 208	8,856
Angola	388 600	0,200
Antigua-et-Barbuda	29 145	0,015
Arabie saoudite, Royaume de	2 183 932	1,124
Argentine	691 708	0,356
Arménie	29 145	0,015
Australie	2 312 170	1,190
Autriche	2 461 781	1,267
Bahreïn, Royaume de	184 585	0,095
Bangladesh	200 129	0,103
Barbade	29 145	0,015
Belgique	4 731 205	2,435
Belize	29 145	0,015
Bénin	29 145	0,015
Bolivie, État plurinational de	54 404	0,028
Botswana	64 119	0,033
Brésil	1 985 746	1,022
Brunei Darussalam	73 834	0,038
Bulgarie	334 196	0,172
Burkina Faso	29 145	0,015
Burundi	29 145	0,015
Cambodge	69 948	0,036
Cameroun	71 891	0,037
Canada	5 869 803	3,021
Cap-Vert	29 145	0,015
Chili	730 568	0,376
Chine	13 363 954	6,878
Chypre	134 067	0,069
Colombie	411 916	0,212
Congo	54 404	0,028
Corée, République de	5 216 955	2,685
Costa Rica	159 326	0,082
Côte d'Ivoire	112 694	0,058
Croatie	328 367	0,169
Cuba	141 839	0,073
Danemark	1 896 368	0,976
Djibouti	29 145	0,015
Dominique	29 145	0,015
Égypte	551 812	0,284
El Salvador	95 207	0,049
Émirats arabes unis	1 981 860	1,020
Équateur	192 357	0,099
Espagne	5 084 831	2,617
Estonie	188 471	0,097
États-Unis d'Amérique	24 135 946	12,422
Ex-République yougoslave de Macédoine	56 347	0,029
Fidji	29 145	0,015
Finlande	1 259 064	0,648
France	8 722 127	4,489
Gabon	40 803	0,021
Gambie	29 145	0,015

Tableau 6 : Contributions versées par les Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, 2011 (suite)

Membre	Contributions pour 2011 CHF	Contributions pour 2011 %
Géorgie	48 575	0,025
Ghana	89 378	0,046
Grèce	983 158	0,506
Grenade	29 145	0,015
Guatemala	137 953	0,071
Guinée	29 145	0,015
Guinée-Bissau	29 145	0,015
Guyana	29 145	0,015
Haïti	29 145	0,015
Honduras	101 036	0,052
Hong Kong, Chine	5 110 090	2,630
Hongrie	1 257 121	0,647
Îles Salomon	29 145	0,015
Inde	2 933 930	1,510
Indonésie	1 472 794	0,758
Irlande	2 308 284	1,188
Islande	91 321	0,047
Israël	880 179	0,453
Italie	7 268 763	3,741
Jamaïque	79 663	0,041
Japon	9 643 109	4,963
Jordanie	149 611	0,077
Kenya	95 207	0,049
Koweït	598 444	0,308
Lesotho	29 145	0,015
Lettonie	157 383	0,081
Liechtenstein	46 632	0,024
Lituanie	275 906	0,142
Luxembourg	818 003	0,421
Macao, Chine	149 611	0,077
Madagascar	29 145	0,015
Malaisie	2 242 222	1,154
Malawi	29 145	0,015
Maldives	29 145	0,015
Mali	29 145	0,015
Malte	77 720	0,040
Maroc	351 683	0,181
Maurice	60 233	0,031
Mauritanie	29 145	0,015
Mexique	3 604 265	1,855
Moldova	34 974	0,018
Mongolie	29 145	0,015
Mozambique	38 860	0,020
Myanmar, Union de	40 803	0,021
Namibie	42 746	0,022
Népal	29 145	0,015
Nicaragua	42 746	0,022
Niger	29 145	0,015
Nigéria	637 304	0,328
Norvège	1 740 928	0,896
Nouvelle-Zélande	460 491	0,237
Oman	275 906	0,142
Ouganda	34 974	0,018

Tableau 6 : Contributions versées par les Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, 2011 (suite)

Membre	Contributions pour 2011 CHF	Contributions pour 2011 %
Pakistan	359 455	0,185
Panama	169 041	0,087
Papaousie-Nouvelle-Guinée	33 031	0,017
Paraguay	77 720	0,040
Pays-Bas	6 281 719	3,233
Pérou	310 880	0,160
Philippines	749 998	0,386
Pologne	2 040 150	1,050
Portugal	981 215	0,505
Qatar	396 372	0,204
République centrafricaine	29 145	0,015
République démocratique du Congo	62 176	0,032
République dominicaine	163 212	0,084
République kirghize	29 145	0,015
République slovaque	705 309	0,363
République tchèque	1 534 970	0,790
Roumanie	681 993	0,351
Royaume-Uni	9 406 063	4,841
Rwanda	29 145	0,015
Saint-Kitts-et-Nevis	29 145	0,015
Saint-Vincent-et-les Grenadines	29 145	0,015
Sainte-Lucie	29 145	0,015
Sénégal	40 803	0,021
Sierra Leone	29 145	0,015
Singapour	4 278 486	2,202
Slovénie	374 999	0,193
Sri Lanka	137 953	0,071
Suède	2 556 988	1,316
Suisse	2 607 506	1,342
Suriname	29 145	0,015
Swaziland	29 145	0,015
Taipei chinois	3 248 696	1,672
Tanzanie	60 233	0,031
Tchad	44 689	0,023
Thaïlande	2 075 124	1,068
Togo	29 145	0,015
Tonga	29 145	0,015
Trinité-et-Tobago	112 694	0,058
Tunisie	242 875	0,125
Turquie	1 836 135	0,945
Ukraine	790 801	0,407
Union européenne*	0	0,000
Uruguay	83 549	0,043
Venezuela, République bolivarienne du	722 796	0,372
Viet Nam	681 993	0,351
Zambie	48 575	0,025
Zimbabwe	29 145	0,015
TOTAL	**194 300 000**	**100,000**

* Les contributions des États membres de l'Union européenne sont versées par les 27 États membres à titre individuel.

Contexte
Créé en mars 2008, le Bureau de l'audit interne (BAI) est chargé d'examiner et d'évaluer de manière indépendante les systèmes et processus de contrôle budgétaire et financier de l'OMC. Il formule des recommandations pour renforcer l'obligation de rendre des comptes et améliorer la gestion des risques financiers, les contrôles internes et les processus de gouvernance pour assurer l'utilisation efficace et optimale des ressources financières que les Membres mettent à la disposition de l'Organisation.

Audit interne

En 2010, le BAI a publié deux rapports, l'un sur les activités liées aux états de paie de l'OMC, concernant l'intégrité des données, les contrôles en place et les mécanismes de responsabilité, et l'autre sur les activités d'appui administratif et logistique de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT).

Audits de suivi
Le BAI a effectué cinq audits de suivi au cours de l'année 2010 – deux concernant les achats, deux concernant les voyages en mission et un concernant les activités liées aux états de paie pour contrôler l'état de l'application des différentes recommandations formulées dans les rapports d'audit antérieurs distribués en novembre 2008, en octobre 2009 et en juin 2010.

Les résultats des audits de suivi concernant différentes activités et l'état de l'application au 31 décembre 2010, sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7 : Audit des achats de novembre 2008

Date de l'audit de suivi	État de l'application		
	Achevée	En cours	Prévue[1]
Juillet 2009	27%	51%	22%
Avril 2010	57%	29%	14%
Décembre 2010	80%	9%	11%
Audit des voyages en mission d'octobre 2009			
Juin 2010	17%	39%	44%
Décembre 2010	31%	52%	17%
Audit des activités liées aux états de paie de juin 2010			
Décembre 2010	6%	61%	33%

[1] Pourcentage de recommandations pour lesquelles aucune mesure corrective n'a encore été prise, mais un plan d'action a été proposé.

Audit des activités liées aux états de paie
En juin, le BAI a publié un rapport d'audit concernant les activités liées aux états de paie, qui comportait 33 recommandations, dont 29 étaient significatives. Globalement, les calculs des états de paie couverts par l'audit étaient établis de manière satisfaisante et les paiements étaient effectués en temps voulu. Les éventuelles anomalies avaient été corrigées. Des recommandations ont été faites pour améliorer les contrôles du système et de l'accès, la protection des renseignements confidentiels, la prise en charge, la gestion et la responsabilité des opérations liées au décompte des effectifs et aux états de paie, et le respect du Statut et du Règlement du personnel. L'audit a indiqué qu'il était possible d'améliorer l'adéquation et le respect des lignes directrices concernant le recrutement et l'emploi de consultants. Les autres points méritant une attention étaient la séparation des tâches, la gestion des contrats et le contrôle du processus de recrutement par la Division des ressources humaines pour les différentes catégories de fonctionnaires.

Le BAI a poursuivi une étude sur documents entreprise en 2009 à la demande du Directeur général. L'objectif était d'analyser et de documenter les niveaux d'autorité et d'approbation importants existant à l'OMC, pour établir un document détaillé destiné à informer et guider les fonctionnaires dans l'exercice de leurs obligations. Ceux auxquels un pouvoir a été délégué sont censés exercer un contrôle adéquat dans l'exécution des fonctions qui leur ont été confiées et ils doivent répondre de leurs actes et en rendre compte.

En 2010, le BAI a obtenu de diverses divisions des renseignements plus détaillés qu'il a vérifiés et incorporés dans une «matrice de délégation de pouvoir», soumise au Directeur général pour examen. À l'origine, il était prévu de distribuer le document final aux fonctionnaires au milieu de 2010, mais il a été décidé de différer la publication jusqu'en 2011 car un certain nombre d'initiatives en cours, dont certaines avaient été lancées en 2010, allaient avoir une incidence importante sur les niveaux d'autorité et d'approbation. La Direction a donc jugé plus prudent d'incorporer d'abord ces renseignements supplémentaires, concernant en particulier les changements au sein de la Division des ressources humaines. Cette tâche a été achevée à la fin de 2010. Une fois validée, la matrice révisée sera mise à la disposition des membres du personnel dans le courant de 2011. Elle sera ensuite régulièrement mise à jour pour incorporer les renseignements relatifs aux initiatives restantes, aux nouveaux domaines identifiés et aux modifications futures des niveaux d'autorité et d'approbation.

Audit des activités d'appui administratif et logistique de l'IFCT
Cet audit visait expressément à vérifier, dans la mesure du possible, s'il y avait des similitudes dans les activités d'appui administratif et logistique des différentes unités de l'IFCT pour ses diverses activités d'assistance technique, et s'il y avait des chevauchements entre les activités d'appui de l'Unité des cours régionaux de politique commerciale et celles des universités partenaires au niveau régional. L'audit a constaté un chevauchement manifeste entre les activités d'appui administratif et logistique menées par l'Unité de la logistique, l'Unité des cours organisés à Genève, l'Unité des cours régionaux de politique commerciale, l'Unité du programme universitaire et, dans certains cas, le secrétariat des bureaux régionaux pour les différents produits d'assistance technique.

L'audit a aussi mis en évidence des possibilités de remédier au chevauchement dû au fait que l'Unité des cours régionaux de politique commerciale et universités partenaires au niveau régional avaient des activités d'appui administratif et logistique analogues pour mettre fin au gaspillage des ressources financières. Il a été constaté que ce chevauchement allait à l'encontre de l'objectif d'appropriation au niveau régional et du lancement d'un processus de transfert progressif aux régions de la prise en charge du programme de cours régionaux de politique commerciale.

Après examen, le rapport final contenait 12 recommandations d'audit dont l'application sera vérifiée en 2011.

Guide des politiques et procédures
Conformément à la Charte de l'audit interne, le BAI doit établir, publier, diffuser et tenir à jour un guide énonçant les politiques et les procédures en matière d'audit interne. La Direction de l'OMC a décidé, conformément aux normes d'audit, que, compte tenu de la taille du BAI, les activités d'audit seraient dirigées et contrôlées grâce à une étroite supervision au jour le jour et au moyen de mémorandums au personnel chargé de l'audit indiquant les politiques et les procédures à suivre. Cela complétera l'expérience, les compétences et le jugement de l'auditeur interne pour la planification et la réalisation des audits, l'établissement de rapports d'audit et la gestion globale de l'activité d'audit interne. Cette prescription sera réexaminée en cas de besoin en fonction de la taille du BAI. La Charte de l'audit interne doit être modifiée en conséquence.

Politique en matière de fraude
Le BAI avait prévu d'élaborer en 2010 une politique en matière de fraude pour l'ensemble de l'Organisation afin de promouvoir une déontologie et des valeurs appropriées au sein de l'Organisation. Mais, faute de temps et de ressources, l'élaboration de cette politique n'a pas pu être assurée pendant l'année et a été incluse de ce fait dans les activités d'audit pour 2011.

Travaux futurs
En 2011, le BAI prévoit d'effectuer des audits dans les domaines suivants :

- services externalisés, notamment services de nettoyage et de sécurité,
- services externalisés par la Division de l'informatique.

L'objectif principal sera d'évaluer le respect des conditions contractuelles, l'adéquation des contrôles internes en place et l'optimisation des ressources.

Le BAI effectuera aussi des audits de suivi pour vérifier l'application des recommandations issues des audits précédents, concernant notamment les achats, les voyages en mission, les activités liées aux états de paie et les activités d'appui administratif et logistique de l'IFCT. Le BAI espère commencer en 2011 ses travaux sur la politique en matière de fraude.

Abréviations

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACPr	Accord commercial préférentiel
ACR	Accord commercial régional
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AEM	Accord environnemental multilatéral
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AMNA	Accès aux marchés pour les produits non agricoles
APD	Aide publique au développement
ATI	Accord sur les technologies de l'information
ATLC	Assistance technique liée au commerce
BAI	Bureau de l'audit interne
BDI	Base de données intégrée
CACR	Comité des accords commerciaux régionaux
CCD	Comité du commerce et du développement
CCI	Chambre de commerce internationale
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CDAA	Communauté de développement et de l'Afrique australe
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Communautés européennes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CEI	Commission électrotechnique internationale
CIR	Cadre intégré renforcé
CNC	Comité des négociations commerciales
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COMESA	Marché commun d'Afrique orientale et australe
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EDIC	Étude diagnostique sur l'intégration du commerce
EPC	Examen des politiques commerciales
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPR	Forum interparlementaire des Amériques
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IED	Investissement étranger direct
IFCT	Institut de formation et de coopération technique
IG	Indications géographiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITC	Centre du commerce international
LTC	Liste tarifaire codifiée
MEPC	Mécanisme d'examen des politiques commerciales
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MIC	Mesures concernant les investissements et liées au commerce
NPF	Clause de la nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIML	Organisation internationale de métrologie légale
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONT	Obstacles non tarifaires
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
ORD	Organe de règlement des différends
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDD	Programme de Doha pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SFI	Société financière internationale
SGP	Système généralisé de préférences
SH	Système harmonisé
SMC	Subventions et mesures compensatoires
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

0 : zéro ou chiffre arrondi à zéro.
1 milliard signifie 1 000 millions.
Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une légère différence entre la somme des chiffres et le total indiqué.
Sauf indication contraire, i) toutes les valeurs sont exprimées en dollars EU ; ii) les chiffres du commerce comprennent les échanges entre les membres des zones de libre-échange, des unions douanières, des associations régionales et autres groupements de pays.

Note
Le présent rapport examine les activités de l'OMC en 2010. Le mot « pays » est souvent utilisé pour désigner les Membres de l'OMC bien que certains Membres soient officiellement des « territoires douaniers » et pas nécessairement des pays au sens habituel du terme.

Autres renseignements

Le site Web de l'OMC contient d'autres renseignements sur l'Organisation et ses activités : **www.wto.org/indexfr.htm.**

Des renseignements généraux sur l'OMC sont disponibles dans les publications suivantes, qui peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web :

L'OMC en quelques mots
Un point de départ pour trouver des renseignements essentiels sur l'Organisation mondiale du commerce. Concise et pratique, cette petite brochure constitue une introduction idéale à l'OMC.

Comprendre l'OMC
Spécialement conçue pour les non-spécialistes, Comprendre l'OMC décrit brièvement l'Organisation, ce qu'elle est, pourquoi elle a été créée, comment elle fonctionne et ce qu'elle fait. Plus complète que L'OMC en quelques mots, cette publication traite des Accords de l'OMC, du processus de règlement des différends, des négociations du Cycle de Doha et de nombreuses autres questions.

Dix avantages du système commercial de l'OMC
Qu'il s'agisse de notre argent, des marchandises et des services que nous utilisons, ou de l'instauration d'un monde plus pacifique, l'OMC et le système commercial offrent de nombreux avantages dont certains sont bien connus et d'autres moins évidents. Dix avantages du système commercial de l'OMC tente de rendre compte du caractère complexe et dynamique du commerce.

Dix malentendus fréquents au sujet de l'OMC
L'OMC est-elle un outil permettant aux riches et aux puissants d'exercer une dictature ? Détruit-elle des emplois ? Ignore-t-elle les préoccupations liées à la santé, à l'environnement et au développement ? La réponse est résolument non. Les critiques formulées à l'égard de l'OMC découlent souvent de malentendus fondamentaux sur la façon dont fonctionne l'Organisation. Cette brochure s'efforce de dissiper dix malentendus fréquents.

Librairie en ligne
Vous pouvez commander les publications imprimées à la librairie en ligne de l'OMC : http://onlinebookshop.wto.org/shop/?lang=FR.

De nombreuses publications peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm.

Vous pouvez vous inscrire pour être avertis gratuitement de la parution de nouveaux titres.

Crédits photo
Photos de couverture : Getty images.
Pages 10, 13, 19, 21, 122, 124, 125 : Jay Louvion.
Page 16, 24 : OMC/Edmundo Murray.
Pages 17, 25 : Bryn Skibo.
Pages 18, 23, 27, 30, 31, 125 : OMC/Annette Walls-Lynch.
Page 26 : OMC/Helen Swain.
Pages 35, 36, 38, 41, 47, 50, 52, 55, 58, 59, 60, 63, 65, 66, 69, 71, 72, 76, 77, 83, 108, 115 : Getty images.
Page 62 : Panos Pictures/Crispin Hughes.
Page 105 : OMC/Kristian Skeie.
Page 113 : René de Gilde.
Page 123 : Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD).
Page 126 : Forum interparlementaire des Amérique (FIPA).
Page 128 : ONU Photo/Rick Bajomas.
Page 129 : Université Cheikh Anta Diop, Sénégal.
Page 130: Le Dung.